

23 avenue Louis Pasteur  
BP 30248  
67606 SELESTAT Cedex  
[www.ifs-selestat.fr](http://www.ifs-selestat.fr)

Madame PLAISANCE Myriam  
Directeur de Soins

Madame GAERTNER Catherine  
Adjointe de la Direction



Institut de Formation des  
Aides-Soignants  
Affaire suivie par

Madame HOLTZ Victoria  
Assistante de Formation

☎ 03 88 57 71 33  
✉ [secretariat.ifas@ghso.fr](mailto:secretariat.ifas@ghso.fr)

# PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS DU GROUPE HOSPITALIER SÉLESTAT OBERNAI



# TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS .....</b>	<b>1</b>
1.1.	PREAMBULE.....	1
1.2.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE .....	2
1.3.	LA DEMARCHE QUALITE .....	2
1.4.	LES INTERVENANTS.....	3
1.5.	LE CADRE DE SANTE FORMATEUR .....	3
1.6.	LES LOCAUX.....	3
<b>2.</b>	<b>PERSONNELS DE L'I.F.A.S. ....</b>	<b>4</b>
2.1.	EQUIPE DE DIRECTION .....	4
2.2.	EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	4
2.3.	EQUIPE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE .....	4
2.4.	EQUIPES SUPPORTS DU GROUPE HOSPITALIER SELESTAT- OBERNAI.....	4
<b>3.</b>	<b>LE PROJET PEDAGOGIQUE.....</b>	<b>5</b>
3.1.	PREAMBULE .....	5
3.2.	LE PROFIL DE L'ELEVE A FORMER.....	5
3.3.	L'INCLUSION DE L'APPRENANT EN SITUATION DE HANDICAP .....	6
<b>4.</b>	<b>L'AIDE-SOIGNANT - ACTIVITES ET COMPETENCES .....</b>	<b>8</b>
4.1.	DEFINITION DU METIER D'AIDE-SOIGNANT.....	8
4.2.	ACTIVITES PRINCIPALES DE L'AIDE-SOIGNANT .....	8
4.3.	ONZE COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION .....	9
<b>5.</b>	<b>FINALITES ET UTILISATION DU REFERENTIEL DE FORMATION .....</b>	<b>10</b>
<b>6.</b>	<b>CONCEPTION DE LA FORMATION .....</b>	<b>11</b>
6.1.	CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFAS DU GHSO .....	11
6.2.	LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES .....	12
6.3.	LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES.....	12
6.4.	LES DIFFERENTS ACTEURS .....	13
6.4.1	L'ELEVE AIDE-SOIGNANT .....	13
6.4.2	LE FORMATEUR.....	13
6.4.3	LES INTERVENANTS.....	14
6.4.4	LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN .....	14
<b>7.</b>	<b>FORMES DES ENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>15</b>
7.1.	LES MODALITES PEDAGOGIQUES.....	16
7.2.	LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE.....	16
7.2.1	PLATEFORME DEDIEE .....	16
7.2.2	OUTILS DE COMMUNICATION A DISTANCE .....	17
7.3.	DIVERSITE DE PARCOURS DE FORMATION.....	17
7.4.	MODALITES D'ACCES A LA FORMATION.....	18

<b>8.</b>	<b>ORGANISATION DE LA FORMATION .....</b>	<b>18</b>
8.1.	L'ORGANISATION MODULAIRE.....	18
8.2.	L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE .....	19
8.2.1	LES FORMATEURS REFERENTS DES ENSEIGNEMENTS .....	20
8.2.2	LE FORMATEUR REFERENT DU SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'APPRENANT.....	20
8.3.	LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES .....	21
8.4.	MODALITES DE PREVENTION DES RUPTURES DE PARCOURS .....	21
<b>9.</b>	<b>FORMATION CLINIQUE EN STAGE.....</b>	<b>22</b>
9.1.	LES OBJECTIFS DE STAGE .....	22
9.2.	LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE .....	22
9.3.	LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL .....	23
9.4.	AFFECTATION DES ELEVES EN FORMATION CLINIQUE .....	23
9.5.	L'ELEVE AIDE-SOIGNANT .....	24
9.6.	LES FORMATEURS PERMANENTS REFERENTS DE STAGE .....	24
9.7.	LES OUTILS PEDAGOGIQUES DISPONIBLES POUR L'APPRENANT .....	25
9.8.	LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE.....	25
<b>10.</b>	<b>CERTIFICATION .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>27</b>
	ANNEXE I. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFAS DU GHSO .....	28
	ANNEXE II. DEROULEMENT DES ETUDES A L'IFAS DU GHSO .....	29
	ANNEXE III. TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DES MODULES DE FORMATION .....	30
	ANNEXE IV. LISTE DES TERRAINS DE STAGE DE DE L'IFAS DU GHSO .....	32
	BIBLIOGRAPHIE.....	34

# 1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS

## 1.1. PREAMBULE

Les Instituts de formations paramédicales (IFP) IFSI-IFAS du Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai (GHSO) de Sélestat sont implantés sur le site du Centre Hospitalier de Sélestat dans une infrastructure architecturale lumineuse et un écrin de nature particulièrement propice à la formation.

Implanté en Centre Alsace, le Groupe Hospitalier de Sélestat-Obernai comprend :

- ✓ **L'Hôpital de Sélestat**<sup>1</sup> : 212 lits de médecine, chirurgie et obstétrique ; 45 lits d'Unité de Soins Longue Durée, 60 lits d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, 3 lits d'hébergement temporaire et 10 places en Hôpital de jour composant le Centre Gériatrique « Les maisons Dr OBERKIRCH »;
- ✓ **Le nouvel hôpital d'Obernai** : 30 lits de médecine, 30 lits de Soins de Suite et de Réadaptation ; l'EHPAD<sup>2</sup> « Les Berges de l'Ehn » : 73 lits dont 3 lits d'hébergement temporaire ; l'EHPAD « Saint Vincent » : 32 lits.
- ✓ 950 personnels non médicaux et 120 personnels médicaux (*données 2019*)
- ✓ 32891 passages aux urgences, 17584 séjours, 1000 naissances avec le label Hôpital Ami des bébés (*données 2023*)
- ✓ Une direction commune entre le GHSO et l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent (HIVA)
- ✓ Etablissement faisant partie du Groupement Hospitalier de Territoire 11.

La proximité des IFP IFSI-IFAS du GHSO favorise la participation de professionnels de santé aux différents projets de formation et permet une offre diversifiée de terrains de stage généralistes et spécifiques.

Cette diversité contribue à la construction des compétences professionnelles de nos élèves et permet d'adapter le parcours de l'élève en stage pour l'obtention du Diplôme d'Etat.

Inscrites dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, les équipes pédagogiques et administratives assurent, sous la responsabilité du directeur, la mise en œuvre des référentiels de formation, l'encadrement pédagogique et les dispositifs de formation spécifiques. De plus, les élèves ont la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'évaluation des pratiques en situation réelle et exercer leur réflexion critique au regard de situations vécues. Ce partenariat avec les professionnels, permet de sensibiliser et d'initier les futurs aides-soignants à l'analyse des pratiques grâce à des méthodes et des outils spécifiques.

Pour les équipes des IFP, l'accompagnement individuel et personnalisé de chaque élève est une priorité : parcours de stage, rencontre avec les professionnels et le formateur sur le terrain de stage selon les besoins, suivi de l'acquisition des éléments des compétences, consultation des copies et explications en cas de difficultés lors d'une évaluation, cours de soutien collectifs, accompagnement pédagogique individualisé....

De multiples projets sont menés, chaque année, notamment en pédagogie, avec le déploiement de la simulation en santé.

L'IFAS est rattaché au GHSO et fonctionne sous l'autorité du Ministère de la santé, en partenariat avec la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et des partenaires de stage.

<sup>1</sup> Données 2019

<sup>2</sup> Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

## 1.2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Les IFP IFSI-IFAS du GHSO sont situés au 23 avenue Louis Pasteur, sur le site de l'hôpital, à 10 minutes de la gare.

Ils regroupent deux formations paramédicales :

- ✓ L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.) avec une autorisation capacitaire de 45 étudiants en première année de formation,
- ✓ L'Institut de Formation des Aides-soignants (I.F.A.S.) avec une autorisation capacitaire de 50 élèves maximum dont 40 places financées par la Région, proposant la formation en cursus complet, partiel et en apprentissage. Deux rentrées scolaires sont organisées : l'une en septembre et la seconde en février.

## 1.3. LA DEMARCHE QUALITE

Depuis janvier 2017, les IFP IFSI-IFAS de Sélestat impulsent une dynamique de mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'engagement de l'établissement de formation dans cette démarche trouve son origine dans la volonté de progresser dans les pratiques pédagogiques afin de s'adapter au public accueilli pour former des professionnels paramédicaux compétents qui répondront au mieux aux exigences et aux besoins de santé de demain, augmentant ainsi leur employabilité.

Des enjeux pédagogiques, sociaux et économiques ont nourri la réflexion et conforté la volonté de rendre plus visible l'offre de formation, de l'améliorer et de faire reconnaître un savoir-faire professionnel.

Les IFP IFSI-IFAS sont certifiés « Datadock » depuis juin 2017, et « Qualiopi » depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021. De fait, ces formations sont reconnues par les organismes financeurs OPCO (Opérateurs de compétences).

Notre politique qualité s'articule autour de 2 axes majeurs :

- ✓ dispenser des formations initiales et continues en respectant les engagements déclinés dans les projets pédagogiques en terme de performance des enseignements dispensés et conformes aux exigences des élèves, stagiaires, tutelles, partenaires de stage, des référentiels de formation et textes règlementaires ;
- ✓ améliorer la satisfaction des élèves, des intervenants et répondre au mieux aux attentes en donnant la possibilité d'expression via les questionnaires de satisfaction en cours et fin de formation.

Les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leur avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Différents moyens de recueils sont utilisés : échange avec un membre de l'équipe pédagogique ou administrative, bilans de semestre ou d'année, participation des délégués à la section relative à la vie étudiante, déclaration d'évènements indésirables. Les membres du personnel et les intervenants sont également sollicités régulièrement.

### L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique, repose sur la mise en œuvre des moyens décrits dans celui-ci ainsi que sur l'analyse des résultats.

L'évaluation du projet pédagogique sera régie par les critères et les indicateurs fournis par le référentiel National Qualité (Qualiopi).

Le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de la démarche qualité des IFP, dont les indicateurs principaux sont :

- ✓ le degré de satisfaction recueilli à la fin de l'année de formation pour la partie théorique,
- ✓ le degré de satisfaction recueilli lors des suivis pédagogiques post-stage pour la partie pratique.

## 1.4. LES INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est composée de :

- ✓ formateurs permanents : cadre de santé issu de la filière infirmière et infirmière faisant fonction de cadre de santé.
- ✓ Ils possèdent un niveau d'expertise diversifié et complémentaire enrichi par des formations continues. Ils contribuent, sous l'autorité du directeur, à la réalisation des missions de l'institut.
- ✓ intervenants extérieurs qualifiés dans les domaines d'enseignements prévus par le référentiel de formation et exerçant dans les domaines sanitaire, social et médico-social ;
- ✓ personnes venant témoigner de leurs expériences personnelles et/ou professionnelles au regard des thématiques en lien avec les enseignements.

## 1.5. LE CADRE DE SANTE FORMATEUR

Le cadre de santé formateur est une personne qui a développé des compétences spécifiques notamment en pédagogie d'adulte et qui gère des situations complexes dans un environnement en mutation. Il participe soit à l'organisation pratique des activités de soins et en assure la logistique au sein des IFP, soit à la conception et la construction du dispositif pédagogique et à sa mise en œuvre en institut de formation.

## 1.6. LES LOCAUX

Les IFP disposent de :

- ✓ locaux destinés aux divers enseignements :
  - 3 salles de 50 places chacune,
  - 10 salles de tailles plus petites, réservées aux enseignements théoriques, travaux dirigés et travail personnel guidé, entretiens individuels
  - 1 salle d'études et de pause pour les étudiants ;
- ✓ 2 salles d'enseignement des activités de soins sur le site de l'IFAS ;
- ✓ 2 salles d'enseignement des activités de soins partagés avec la formation continue de l'établissement support ;
- ✓ 1 Centre de Documentation et d'informations (CDI) disposant d'outils informatiques avec accès à Internet et un accès gratuit.
- ✓ Les élèves ont également accès au Centre de documentation des Hôpitaux Civils de Colmar,
- ✓ 1 espace d'affichage réservé aux informations pédagogiques à l'attention des élèves
- ✓ 1 espace pour les vélos ;
- ✓ 1 espace extérieur agrémenté de tables et bancs.

Les élèves ont accès au restaurant du personnel du GHSO. La gestion des salles et l'accès au self sont susceptibles d'évoluer selon la progression de la pandémie.

Nos bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une place de stationnement est matérialisée sur le parking devant les IFP IFSI-IFAS.

La flexibilité de nos espaces permet de recevoir les personnes en situation de handicap moteur et auditif.

## 2. PERSONNELS DE L'I.F.A.S.

### 2.1. EQUIPE DE DIRECTION

Directrice des soins des Instituts de formations paramédicales IFSI-IFAS GHSO : Mme PLAISANCE Myriam  
Cadre supérieur de santé – Adjoint du directeur : Mme GAERTNER Catherine

### 2.2. EQUIPE PEDAGOGIQUE

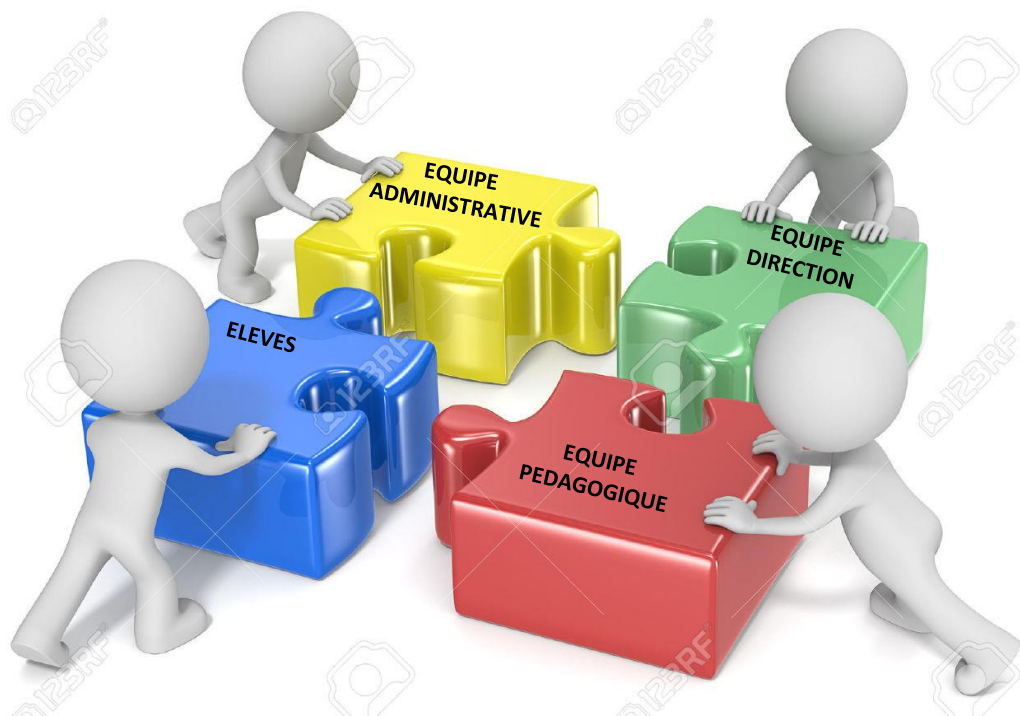
- ✓ Mme DORSCH Evelyne, cadre de santé, Coordinatrice pédagogique de l'IFAS
- ✓ Mme SCHEIDECKER Céline, infirmière faisant fonction de cadre de santé
- ✓ Mme ANCEL Anaïs, infirmière faisant fonction de cadre de santé

### 2.3. EQUIPE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE

- ✓ Secrétariat - Accueil :
  - Mme HOLTZ Victoria
  - Mme AUBERT Christine
  - Mme WEYH Alexia
  - Mme WALDVOGEL Virginie
- ✓ Agent d'entretien : Mme SARAC Güner

### 2.4. EQUIPES SUPPORTS DU GROUPE HOSPITALIER SELESTAT- OBERNAI

Les IFP IFSI-IFAS étant rattachés au GHSO, ils bénéficient de l'appui des différentes équipes des directions des ressources financières, économiques, techniques, humaines et informatiques pour toutes les questions relatant de ces directions et des travaux.





## 3. LE PROJET PEDAGOGIQUE

### 3.1. PREAMBULE

Le contexte professionnel est en pleine mutation comme en témoignent les besoins de santé, l'offre de soins, le contexte économique, l'évolution technologique. Les modalités d'exercice changent avec les pratiques en réseau de soins, en multidisciplinarité, en collaboration, en coopération entre différents secteurs d'activité.

La démographie en santé avec un vieillissement de la population, des conditions sociales et économiques, des patients plus exigeants, les pathologies chroniques avec un suivi au long cours, l'accompagnement des patients en fin de vie, la survenue de nouvelles pandémies dont témoigne la crise sanitaire dans laquelle nous sommes plongés, sont des enjeux de société qui transforment les pratiques en santé.

Le développement des techniques dans les soins nécessite de la rigueur et de l'adaptation à la singularité de chaque patient. Les soignants de demain devront être des praticiens réflexifs en capacité d'analyser les situations.

Les élèves, soignants de demain, doivent aussi être formés à la relation avec les usagers.

Le métier d'Aide-Soignant s'exerce auprès d'une personne, être humain à part entière. L'approche humaniste est empreinte des valeurs de la profession et exige une posture professionnelle affirmée. Il s'agit de développer un esprit critique en vue d'améliorer les pratiques de soins, trouver les ressources nécessaires pour réfléchir les soins et les argumenter.

Ce contexte général nécessite de développer une pédagogie axée sur l'approche compétence. Celle-ci se construit autour de situations professionnelles au plus proche de la réalité, avec des paliers d'apprentissage : comprendre – agir – transférer.

S'appuyant sur ce contexte en évolution, le projet pédagogique de l'IFAS du GHSO est le fruit d'une réflexion menée en équipe pédagogique. Clé de voûte de notre dispositif de formation, il constitue un socle commun de conceptions et d'orientations pédagogiques sur lequel l'équipe pédagogique s'appuie pour conduire ses missions. Elaboré en tenant compte des textes réglementaires, dont notamment l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la « formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant », il est centré sur l'élève dans un processus de réussite.

Il a pour but de :

- ✓ préciser l'orientation de la formation,
- ✓ définir l'organisation de la formation,
- ✓ expliciter les méthodes et moyens pédagogiques,
- ✓ fédérer l'équipe pédagogique.

Répondant aux exigences du référentiel de formation, il a comme finalité de :

- ✓ professionnaliser le parcours de l'élève,
- ✓ l'amener à devenir un praticien responsable, autonome et réflexif en lui permettant :
  - de développer son questionnement sur des situations professionnelles,
  - de s'appuyer sur ses expériences et ses connaissances,
  - d'effectuer des recherches,
  - de résoudre des problèmes ;
- ✓ lui apprendre à reconnaître et gérer ses émotions ;
- ✓ développer une éthique professionnelle.

### 3.2. LE PROFIL DE L'ELEVE A FORMER

Le profil des élèves dans une formation professionnelle soignante est très divers. Il comprend des élèves nouvellement bacheliers, d'autres qui ont déjà suivi un autre cursus de formation. Certains sont en reconversion professionnelle, soit après une expérience dans le secteur sanitaire ou médico-social comme aide à domicile, ambulancier ou agent des services hospitaliers, soit après un cursus professionnel dans d'autres secteurs d'activités.

Il s'agit de promotions polymorphes sur le plan des générations et des parcours.

Le profil attendu est celui d'un acteur de la santé, capable de répondre aux besoins de santé d'une population.

Praticien réflexif, il collabore avec l'infirmier et la responsabilité de ses activités est partagé avec lui. Il s'inscrit dans une dynamique de progression et est capable de :

- ✓ mobiliser le raisonnement clinique,
- ✓ développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques,
- ✓ se questionner et analyser ses pratiques professionnelles dans une démarche de qualité et de gestion des risques,
- ✓ s'inscrire dans une continuité des soins par la qualité des transmissions,
- ✓ être polyvalent et s'adapter à un contexte en constante évolution,
- ✓ être ouvert à la collaboration avec les différents professionnels des secteurs sanitaires et sociaux pour une prise en charge efficiente de la personne soignée,
- ✓ s'impliquer dans les différentes missions, notamment l'encadrement des futurs professionnels,
- ✓ développer une réflexion éthique et déontologique afin d'adopter une posture professionnelle : reconnaissance et gestion des émotions, juste distance, ouverture d'esprit et tolérance...

C'est ainsi que l'IFAS du GHSO se veut un lieu d'échange, de débats avec les élèves, les étudiants, les formateurs et toutes les personnes intervenant auprès des apprenants en fonction de leurs domaines d'expertises. C'est dans cette dynamique que l'IFAS a choisi de mettre en place un dispositif mutualisé des élèves en cursus complet et cursus partiel.

### 3.3. L'INCLUSION DE L'APPRENANT EN SITUATION DE HANDICAP

Dans les Instituts de formations paramédicales IFSI-IFAS du GHSO, l'apprenant en situation de handicap ou présentant une autre déficience est accueilli et guidé dès l'inscription à la sélection. A sa demande lui sont fournis les documents lui permettant de demander les aménagements adaptés à sa situation en vue de la sélection et de son inscription définitive.

La faisabilité de la mise en œuvre de la formation est étudiée par la direction au regard des aménagements nécessaires. Si la situation de handicap ou autre déficience n'est pas compatible avec les aménagements possibles du Centre Formation, des informations lui sont données afin de lui permettre d'ajuster son orientation.

L'apprenant inscrit aux IFP bénéficie d'un accompagnement de la mise en œuvre et du suivi des aménagements de sa situation de formation (en institut et en stage) : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, etc. La situation est présentée en instance pour décision, suivie d'une notification à l'apprenant des accords d'aménagement en fonction des possibilités avec le déroulement de la formation et des apprentissages.

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.

Les ressources handicap permettent d'identifier et réunir les partenaires disposant des compétences et expertises pour détecter, identifier les besoins et co-construire les solutions de compensation :

- ✓ Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet (tierce personne, équipe pédagogique, cursus antérieur, conseiller orientation, professionnels de santé assurant le suivi médical...)
- ✓ La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap

Des supports sont disponibles : Notice d'information - Maquette de demande des conditions de passage des épreuves aux examens - Entretien avec le référent handicap des IFP.

- ✓ Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts sur le handicap concerné :
  - Le Conseil Régional du Grand Est
  - ARS Grand Est - Département des Ressources Humaines en santé Service des Professions non médicales – 03.83.39.79.63 grand-est.ars.santé.fr
  - MDPH Haut-Rhin 125 B avenue d'Alsace-BP 20351, Colmar Cedex, 68006 -03.89.30.68.10 MDPH 67 Bas-Rhin 6 A Rue du Verdon, 67100 STRASBOURG, 03 69 49 39 00.
  - AGEFIPH www.agefiph.fr
  
- ✓ Le référent handicap de l'Institut des Formations Paramédicales IFSI/IFAS
  - Catherine GAERTNER, catherine.gaertner@ghso.fr 03.88.57.55.45

Au sein de l'IFP, la prise en compte du handicap et l'aménagement de la formation s'applique exclusivement sur la formation théorique en IFAS, pas sur la formation clinique. La direction veille à la mise en œuvre effective et pérenne des préconisations retenues.

Seules les activités pédagogiques en lien avec des évaluations individuelles sur table peuvent faire l'objet d'aménagement. Pour toute application de mesures d'aménagement des évaluations, l'apprenant peut être amené à composer dans une salle dédiée afin de bénéficier pleinement des modalités et d'assurer la discrétion professionnelle concernant la situation de l'apprenant.

Nature des aménagements	Indicateurs		Nature du handicap
Organisation du temps	Taux de majoration	Fonction du besoin de l'apprenant Maximum tiers temps	Troubles –dys- Troubles visuels Troubles auditifs...
Accès aux locaux et installation de matériel	Se référer au chapitre 1 ci-dessus	Salle d'examen proximité sanitaires Usage d'un fauteuil ergonomique Proximité mur, pilier	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs Troubles neuro-moteurs...
Aides techniques	Ordinateur de l'apprenant Ordinateur de l'IFPP Logiciels spécifiques	Fonction du besoin de l'apprenant	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...
Mise en forme des sujets	Agrandissement	Format A4 – A3	Troubles visuels ...
	Taille de la police	Fonction du besoin de l'apprenant	
Aides humaines	Secrétaire lecteur Secrétaire scripteur	Fonction du besoin de l'apprenant et de la durée de l'épreuve	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...

Le calendrier des évaluations intègre une application de tiers temps pour chaque module en cas de besoin. Les équipes pédagogiques concernées sont informées par courriel.

Lors du premier temps de suivi pédagogique, l'apprenant a la possibilité d'exprimer son besoin spécifique en lien avec sa situation de handicap temporaire ou permanente.

## 4. L'AIDE-SOIGNANT - ACTIVITES ET COMPETENCES

### 4.1. DEFINITION DU METIER D'AIDE-SOIGNANT

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »<sup>1</sup>

### 4.2. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'AIDE-SOIGNANT

Les actes professionnels et les activités de l'Aide-Soignant sont définis par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier, extrait du Code de la Santé Publique et issus de l'annexe I du référentiel de formation de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la « Formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ».

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier<sup>2</sup>, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Cinq domaines d'activités donnant lieu à l'acquisition de onze compétences professionnelles nécessaires et exigibles pour l'exercice de l'Aide-Soignant ont été déterminées par le législateur.

Les domaines d'activités et les activités associées :

Le domaine d'activités 1 (DA1): Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Le domaine d'activités 2 (DA2): Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

Le domaine d'activités 3 (DA3): Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Le domaine d'activités 4 (DA4): Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

Le domaine d'activités 5 (DA5): Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

L'équipe pédagogique priorise un certain nombre d'activités et techniques de soins, soit par démonstration ou par méthode de simulation. (Cf. Annexe II)

<sup>1</sup> Annexe I du référentiel de formation de l'arrêté du 10 juin 2021

<sup>2</sup> Cf. articles R4311-3 à R4311-5 du Code de santé publique.

### 4.3. ONZE COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION

L'IFAS du GHSO s'appuie sur la définition de Guy Le Boterf pour qui un professionnel compétent est « celui qui sait gérer une gamme de situations professionnelles non seulement connues mais aussi inédites ».<sup>1</sup>

Un professionnel qui possède « un savoir agir et réagir avec pertinence, un savoir combiner des ressources et les mobiliser dans un contexte, un savoir transposer, un savoir apprendre et apprendre à apprendre, un savoir s'engager »<sup>2</sup>.

La prise d'initiatives et de responsabilités nécessite des capacités à utiliser les connaissances, à les transformer et à mobiliser les réseaux d'acteurs en vue de maîtriser des situations professionnelles diversifiées.

La formation comprend cinq blocs de compétences déclinés en dix modules correspondant aux onze unités de compétences définies à l'annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021, à savoir :

Blocs de Compétences	Compétences	Modules
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	C1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	M. 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	C2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquate et les évaluer	M. 2 : Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	C3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	M. 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne
	C4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	M. 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
	C5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	M. 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	C6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	M. 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	C7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	M. 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	C8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	M. 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	C9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	C10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	M. 9 : Traitement des informations
	C11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	M. 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

<sup>1</sup> Le Boterf Guy. *Ingénierie et évaluation des compétences*. 6<sup>e</sup> édition. Eyrolles Editions d'Organisation, 2010, page 99.

<sup>2</sup> Ibid.

## 5. FINALITES ET UTILISATION DU REFERENTIEL DE FORMATION <sup>7</sup>

La formation conduisant au diplôme d'Etat Aide-Soignant vise l'acquisition des 11 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Les éléments constitutifs du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant sont :

- ✓ Le référentiel d'activités du métier,
- ✓ Le référentiel de compétences du diplôme,
- ✓ Le référentiel de formation du diplôme.

Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

Le référentiel de formation précise, pour chaque bloc de compétence et les modules qui lui sont rattachés : les objectifs de formation, les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage, les critères et les modalités d'évaluation et de validation.

Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme. Ils correspondent à l'exigence minimum requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice des activités du métier d'Aide-Soignant. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.

Les critères d'évaluation des blocs de compétences permettent d'en mesurer la maîtrise. Ils sont établis en fonction des objectifs de formation. Les indicateurs, modalités et outils d'évaluation et de validation sont élaborés par les instituts de formation en fonction des objectifs pédagogiques fixés.

La présence de l'élève est obligatoire à l'ensemble des temps d'enseignements théoriques et cliniques.



<sup>7</sup> Annexe III du référentiel de formation du diplôme d'Aide-Soignant

## 6. CONCEPTION DE LA FORMATION

### 6.1. CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFAS DU GHSO

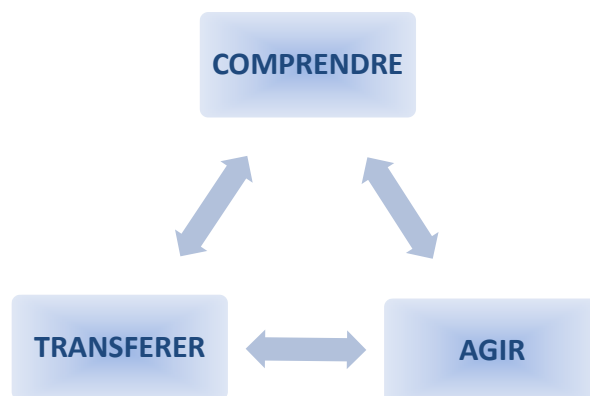
L'IFAS du GHSO s'appuie sur les principes et méthodes pédagogiques du référentiel de formation du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Pour permettre à l'élève de construire les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'Aide-Soignant, la conception pédagogique de l'IFAS du GHSO repose sur trois paliers d'apprentissage, clefs de voûte de la formation qui sont :

- ✓ **Comprendre** : l'élève acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations
- ✓ **Agir** : l'élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action
- ✓ **Transférer** : l'élève conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis.

Pour l'équipe pédagogique de l'IFAS du GHSO, l'aide-soignant de demain se doit d'être un professionnel compétent, réflexif, conscient de ses responsabilités partagées avec l'infirmier et engagé dans sa profession, adoptant un positionnement professionnel grâce à des valeurs partagées.

Afin de développer le raisonnement et la capacité d'analyse de l'élève dans une approche socioconstructiviste, nous articulons les apprentissages autour de situations professionnelles, en alternant les apports de connaissances, les travaux pratiques, la simulation en santé, la démarche réflexive et l'analyse de pratiques. Tel que le prévoit le référentiel de formation, l'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention : l'accompagnement pédagogique individualisé (API), le suivi pédagogique individualisé (SPI) et les travaux personnels guidés. Pour cela nous alternons méthode inductive et déductive.



Pour l'équipe pédagogique les axes prioritaires de la formation sont :

- ✓ **la sécurité et la qualité des soins aux personnes prises en soins,**
- ✓ **le savoir professionnel au cœur de la réflexion,**
- ✓ **l'analyse des pratiques et la posture réflexive,**
- ✓ **l'alternance Théorie/Stages et la collaboration avec les professionnels de santé,**
- ✓ **la collaboration entre les élèves aides-soignants et les étudiants en Soins Infirmiers.**

## 6.2. LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES

L'équipe pédagogique fonde sa réflexion sur des valeurs, conceptions et expériences personnelles et professionnelles pour construire une approche pédagogique orientée vers les compétences et la professionnalisation.

La philosophie des soins inspire notre philosophie de la formation qui place l'apprenant au cœur de nos actions en lien avec nos valeurs humanistes et nos conceptions pédagogiques.

Les principales valeurs que nous souhaitons promouvoir sont :

### ❖ LE RESPECT

Il s'agit du respect de la personne (le patient, l'élève, les différents professionnels) dans sa dignité, ses droits et ses valeurs, mais aussi la tolérance, l'absence de jugement et l'humanisme qui représentent la base d'application de la déontologie.

### ❖ L'ECOUTE

Il s'agit d'être à l'écoute de l'élève afin que celui-ci puisse développer une écoute bienveillante auprès de tout interlocuteur. L'écoute est une valeur indispensable à une relation soignant /soigné de qualité ainsi qu'à une relation pédagogique constructive. Le développement d'une écoute attentive contribue à la construction de la posture professionnelle de l'élève.

### ❖ L'EQUITE

Il s'agit de répondre de manière individualisée au besoin singulier de chaque individu pour atteindre le but fixé.

### ❖ LE BIEN-ETRE

Notre philosophie des soins est basée sur le concept du prendre soin qui, selon Walter HESBEEN, consiste à « *porter une attention particulière et ce, dans la perspective de lui (le patient) venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé* »<sup>8</sup>.

Prendre soin est une démarche qui engage le soignant dans une relation envers toute personne qui a besoin d'aide pour assurer ses besoins fondamentaux.

Soigner est un « art » qui permet de « prendre soin » de l'Homme.

Dans le contexte actuel de la qualité de vie au travail, le bien-être au travail commence en formation. C'est pourquoi, nous sommes attachés au concept de « prendre soin de soi pour prendre soins des Autres ».

L'appropriation de ces valeurs favorise le développement d'une identité professionnelle et contribue à la gestion des risques psycho-sociaux et au processus de professionnalisation.

Selon Wittorski, la professionnalisation s'entend comme un « *processus de construction des connaissances, savoirs et identité reconnus comme faisant partie de la profession choisie* ».

## 6.3. LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES

Se former demande à l'apprenant de **S'ENGAGER** et de **S'IMPLIQUER** tout au long de la formation en vue de construire son projet professionnel :

- ✓ Il acquiert des connaissances
- ✓ Il développe des capacités professionnelles
- ✓ Il développe des postures professionnelles
- ✓ Il dispense des soins dans le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques
- ✓ Il questionne et analyse ses représentations et sa pratique professionnelle.

---

<sup>8</sup> W HESBEEN W. – Le caring est-il prendre soin ? - revue perspective soignante – n°4, 1999, page 8.



Ce questionnement et le développement des capacités professionnelles lui permettront d'assurer l'ensemble des soins que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie et les soins aux patients en garantissant la sécurité de l'utilisateur.

C'est pourquoi, il est demandé à l'élève :

- ✓ un engagement continu et professionnel dans sa formation à l'IFAS et en stage ;
- ✓ le respect des valeurs professionnelles énoncées précédemment ;
- ✓ l'assiduité aux cours et en stage.

## 6.4. LES DIFFERENTS ACTEURS

### 6.4.1 L'ÉLÈVE AIDE-SOIGNANT

Pour l'équipe pédagogique l'apprenant est :

- ✓ **un adulte en formation** avec son histoire, sa culture, sa personnalité, ses valeurs, sa propre représentation de la profession, qui s'engage dans la perspective d'acquisition de compétences professionnelles.
- ✓ **un apprenant utilisant et transférant** son expérience professionnelle antérieure pour reconstruire une nouvelle identité professionnelle.
- ✓ **un acteur de sa formation** capable de se situer, de décider, de s'affirmer, de se positionner et de s'engager dans une recherche de qualité des soins. Il développe et acquiert des compétences grâce aux interactions avec les différents acteurs de l'IFAS, les professionnels de santé et les personnes soignées.
- ✓ **un professionnel en devenir** capable de s'interroger sur ses pratiques professionnelles, de les faire évoluer et de leur donner du sens.

### 6.4.2 LE FORMATEUR

Il met en œuvre le référentiel de formation selon le dispositif réglementaire et le projet pédagogique de l'IFAS.

Dans cette approche socioconstructiviste, le formateur :

- ✓ **adapte** les méthodes pédagogiques en fonction des ressources et expériences personnelles et professionnelles de chacun ainsi que des caractéristiques et du potentiel du groupe afin de garder le cap et garantir l'atteinte des objectifs pédagogiques ;
- ✓ **accompagne** l'élève dans le repérage et l'analyse de ses modes d'apprentissage, lui facilitant l'appropriation de méthodes de travail ;
- ✓ **suscite** le questionnement et la réflexion pour donner du sens à sa pratique ;
- ✓ **aide** l'élève à identifier et développer sa propre conception des soins ainsi que ses valeurs professionnelles.

Dans notre institut, le formateur est un professionnel qui facilite l'apprentissage à travers différentes postures (accompagnateur, guide, animateur, médiateur, enseignant, formateur, tuteur et évaluateur) et différentes valeurs (humanisme, respect, écoute, équité).

Il organise la formation en se basant sur les référentiels de formation, le projet pédagogique, les référentiels professionnels.

Il détermine les étapes dans le processus d'apprentissage et précise les seuils minimaux d'acquisition de compétences.

Il construit un parcours de stage, en collaboration avec les professionnels du terrain.

Il évalue les acquisitions de l'élève de façon normative selon les exigences des textes réglementaires, et de façon formative selon les besoins de l'élève ou du groupe d'élèves.

Il assure le suivi personnalisé et accompagne l'élève dans la construction de son identité professionnelle.

---

#### 6.4.3 LES INTERVENANTS

A partir d'objectifs pédagogiques fixés avec les formateurs, les intervenants extérieurs participent à la formation des élèves en rapport avec leurs compétences spécifiques.

---

#### 6.4.4 LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN

L'alternance de la formation renforce l'engagement, la responsabilisation et l'implication des services d'accueil en stage.

Les professionnels de la santé accompagnent les élèves dans l'apprentissage de l'exercice professionnel, en partenariat avec l'équipe pédagogique.

## 7. FORMES DES ENSEIGNEMENTS



*Les cours en distanciel et/ou présentiel peuvent être proposés en fonction du contexte et des objectifs.*

## 7.1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Les enseignements sont réalisés sous la forme de :

- ✓ **Cours magistraux** : cours obligatoires donnés soit par un formateur de l'Institut, soit par des intervenants extérieurs qualifiés dans le domaine, selon le projet d'enseignement.  
Les formateurs suscitent l'interactivité en diversifiant les supports (vidéo, power point, illustration clinique, film, lecture documentaire...).
- ✓ **Travaux dirigés** : temps d'enseignement qui servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques.  
Les formateurs accompagnent les élèves dans la réflexion, veillent à la qualité des échanges en groupes, favorisent la posture réflexive.
- ✓ **Dispositif d'accompagnement des apprenants** :
  - **API (accompagnement pédagogique individualisé)** : une semaine d'accompagnement des apprenants compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation ; l'API fait suite à un bilan de positionnement.
  - **SPI (suivi pédagogique individualisé)** : permet de poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation et prend le relais de l'API.
  - **TPG (travail personnel guidé individuel ou collectif)** : dispositif d'aide à la réussite permettant d'accompagner le travail personnel de l'apprenant.
- ✓ **Travaux pratiques** : temps de mise en situation, notamment simulée, à l'Institut de formation en groupe restreint, animé par le formateur et par des professionnels aides-soignants, provenant des services de soins. Ces échanges permettent de nourrir l'alternance intégrative, pivot de la formation des aides-soignants. Ces temps visent à garantir des pratiques proches de la réalité, donc un processus de professionnalisation pertinent.
- ✓ **Des exercices de simulation** : ils permettent aux élèves d'avoir une approche réflexive sur des situations de soins simulées et de faire l'apprentissage de comportements professionnels
- ✓ **Stage** : lieux d'intégration des connaissances reçues et d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la participation aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe, et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations. Une convention tripartite spécifiant, notamment, la qualification et l'agrément du lieu de stage ainsi que les modalités d'encadrement est signée entre le responsable du terrain de stage, l'apprenant et l'IFAS.

## 7.2. LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE

### 7.2.1 PLATEFORME DEDIEE

Des plateformes sont dédiées à l'exercice pédagogique au profit des étudiants :

- ✓ MyKomunote®

Extension du logiciel Forméis® de gestion du dossier scolaire, l'application MyKomunote est une plateforme interactive permettant à l'étudiant d'avoir accès à :

- ✓ son planning individualisé
- ✓ aux cours mis en ligne (à condition que le poids du document attaché ne dépasse pas 20 Mo)
- ✓ son relevé de notes
- ✓ la présentation de ses affectations de stage pour l'année
- ✓ des informations sur les stages passés ou à venir
- ✓ au remplissage de son e-portfolio

Cette plateforme est accessible depuis un poste informatique mais aussi depuis un Smartphone via un mot de passe individualisé, ce qui garantit la sécurisation de l'accès aux données personnelles.

Le programme de gestion du dossier Forméis® n'est accessible que par l'équipe pédagogique, administrative et de Direction sur un poste informatique de l'IFP.

Cette plateforme de travail collaboratif permet de nombreuses possibilités de transmissions d'information dans le cadre d'enseignements hybrides voire distanciel complets. L'accès se fait de manière sécurisée par le biais d'un mot de passe individualisé depuis un Smartphone ou un ordinateur.

Le formateur et l'étudiant peuvent y avoir accès depuis les IFP ou de leur domicile à condition d'avoir une connexion internet ayant suffisamment de débit (pour les visioconférences notamment).

✓ Teams®

Il s'agit d'une plateforme collaborative tout-en-un : Microsoft Teams organise le travail à distance en proposant, dans la même interface, des fonctions de visioconférence, de messagerie instantanée, d'agenda partagé ou de partage de fichiers.

## 7.2.2 OUTILS DE COMMUNICATION A DISTANCE

Les élèves peuvent également communiquer avec l'équipe administrative, la Direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique par le biais de la messagerie institutionnelle WEBMAIL GHSO.

Chaque messagerie possède son adresse mail dédiée : ghso.fr pour webmail.ghso

Les outils utilisés au sein des IFP-GHSO permettent aux élèves d'échanger entre eux ou avec les formateurs mais également de basculer en enseignement hybride voire en enseignement distanciel complet très rapidement en limitant la perte de chance de réussite liée aux supports informatiques utilisés.

### MISE A DISPOSITION DES ELEVES DE MATERIEL INFORMATIQUE ADAPTE

Depuis la rentrée de janvier 2021, les IFP bénéficient de 12 ordinateurs portables offerts gracieusement par la Région Grand Est au profit des apprenants des IFP-GHSO.

Les ordinateurs portables sont prêtés à tout élève qui en fera la demande contre contrat de location.

Un logiciel bureautique libre de droit (OpenOffice®), ainsi que Teams sont installés sur l'ordinateur avant sa transmission à l'apprenant.

Cette révolution de la formation répond à deux exigences :

- ✓ La réforme de la formation continue de 2018 sous-tendue par l'idée d'engager des parcours individuels de formation tout au long de la vie ;
- ✓ Une nouvelle génération de formés ultra-connectés dont les besoins ne sont plus les mêmes que pour les générations antérieures.

Cette évolution renforce la posture du formateur en tant qu'accompagnateur, tuteur, aidant dans l'apprentissage et pas seulement un dispensateur de formation technique.

Elle nécessite l'introduction de nouvelles expertises numériques dans les centres de formation.

## 7.3. DIVERSITE DE PARCOURS DE FORMATION

L'IFAS du GHSO assure une diversité de parcours de formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant selon la réglementation en vigueur :

- ✓ parcours initial en cursus complet,
- ✓ parcours initial en cursus partiel : candidats issus des articles 14 et 15 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et les élèves par VAE,
- ✓ les élèves peuvent bénéficier d'un contrat d'apprentissage pendant leur parcours de formation.

## 7.4. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Les modalités d'accès à la formation sont définies par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021.

La sélection est organisée par l'IFAS en accord avec l'Agence Régionale de Santé.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien, excepté pour la validation des acquis et de l'expérience et pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonction en cette qualité qui sont sélectionnés par leur employeur selon la réglementation en vigueur.

Les élèves en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt du dossier, un aménagement du déroulement de l'entretien.

## 8. ORGANISATION DE LA FORMATION

### 8.1. L'ORGANISATION MODULAIRE

La formation est structurée en 5 blocs de compétences et 10 modules sur une durée de onze mois. Les élèves en cursus complet suivent l'ensemble de la formation, alors que les élèves en cursus partiel bénéficient d'allègement et/ou de dispense de formation au regard de leur parcours antérieur (certificat ou diplôme) (Annexe VII du référentiel du 10 juin 2021).

	INTITULES DES MODULES
MODULE 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
MODULE 2	Repérage et prévention des situations à risque
MODULE 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne
MODULE 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
MODULE 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
MODULE 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage
MODULE 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
MODULE 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
MODULE 9	Traitement des informations
MODULE 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Le choix de l'équipe pédagogique est de planifier et regrouper les modules 3 et 4. Chaque cours magistral du module 3 sur les thèmes des systèmes du corps humain est suivi des cours magistraux, TD et TPG sur les thèmes des processus et des pathologies du module 4.

Les objectifs poursuivis sont :

- ✓ De faciliter l'apprentissage de l'anatomie/physiologie
- ✓ D'acquérir la compréhension des pathologies par processus

La finalité est d'amener l'élève aide-soignant à un raisonnement clinique professionnel et une prise en soins personnalisée et adaptée.

La construction des onze compétences se développe par la combinaison de savoirs théoriques et procéduraux, de savoirs pratiques et des ressources relationnelles et sociales (savoir être, attitude, posture...), grâce à l'alternance, qui permet des temps de formation en Institut et des temps de formation clinique.

*« La conception qui fonde la pédagogie de l'alternance est celle d'une intégration organisée de deux systèmes, celui de l'école et du travail dans une interface et non dans un face à face. »<sup>9</sup>*

L'équipe pédagogique assure des séquences pédagogiques théoriques et pratiques des activités et techniques de soins conformément au référentiel d'activités (Annexe I).

L'évaluation des modules et des compétences s'effectue selon les modalités réglementaires (cf. Annexe III).

Ces éléments de compétences font l'objet, en fin de stage, d'une évaluation par les partenaires de stage, puis sont scorisés par les formateurs référents du suivi pédagogique.

### EN INSTITUT DE FORMATION

Les modules font l'objet d'évaluations lors de sessions initiales, et de sessions de rattrapage si besoin, selon un calendrier fixé en début de formation et selon diverses modalités : individuelle, collective, écrite, orale et pratique.

Les résultats aux épreuves d'évaluation des modules sont transmis individuellement par courrier et/ou par support informatique. Ils font office de convocation pour les sessions suivantes en cas de non validation.

Une consultation des copies sur demande de l'élève est possible selon l'organisation interne de l'IFAS et sous réserve du respect des consignes par l'élève.

### EN FORMATION CLINIQUE

L'évaluation des compétences en formation clinique se fait à l'aide du document « Evaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel »<sup>10</sup> renseigné par le tuteur de stage ou référent et l'équipe, en présence de l'élève, à la fin du stage.

Un bilan mi- stage est effectué, en prenant appui sur le portfolio de l'élève et en sa présence, afin de permettre à l'apprenant de mettre en place des réajustements.

L'évaluation des compétences est continue pour les élèves, c'est-à-dire que toutes les compétences peuvent être évaluées à chaque stage (selon le secteur d'activité où est l'apprenant). Lors du stage de fin de formation, de sept semaines, l'ensemble des blocs de compétences sera exploré, et/ou consolidé et validé.

## 8.2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE

En vue d'assurer une organisation fonctionnelle et pédagogique, différentes missions non exhaustives sont identifiées au sein de l'IFAS : référents de la formation théorique en binôme et référents pédagogique individuel.

La polyvalence et la collaboration des deux formateurs permettent de concevoir, de mettre en œuvre et de réajuster le projet pédagogique.

### Les missions principales du cadre de santé formateur sont :

1. Assister le directeur dans certaines activités liées au déroulement de la formation.
2. Superviser l'organisation de l'année de formation (rentrée, évaluations...);
3. Assurer la cohérence pédagogique au regard du projet pédagogique ;
4. Transmettre les informations ascendantes et descendantes : direction – élèves équipe pédagogique.

<sup>9</sup> Extrait de « Actualité de la formation permanente » n° 115, in : Un document élaboré par INSEP CONSULTING.

<sup>10</sup> Arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

---

### 8.2.1 LES FORMATEURS REFERENTS DES ENSEIGNEMENTS

Ils sont les interlocuteurs privilégiés des élèves de la promotion. Ils coordonnent la mise en œuvre, et l'évaluation du projet de formation. Ils sont responsables de la programmation des enseignements et des activités, ainsi que de leur cohérence dans le déroulement des modules. Ils sont attentifs aux ressources mises à disposition des élèves (salles, matériel...).

Cette organisation vise à assurer un suivi personnalisé de la promotion.

Ils sont attentifs aussi bien à la vie de groupe qu'à la dynamique de travail qui va se développer au sein de la promotion. Ils peuvent proposer des temps de régulation afin de favoriser la cohésion du groupe.

**Les missions principales du formateur référent de module sont :**

1. Construire, mettre en œuvre et évaluer un module ;
2. S'assurer de la traçabilité des éléments constitutifs des modules.

---

### 8.2.2 LE FORMATEUR REFERENT DU SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'APPRENANT

**Les missions principales du formateur référent du suivi pédagogique sont :**

1. Assurer le suivi individuel de la formation de l'élève ;
2. Etre son interlocuteur ressource pour toutes les questions d'ordre pédagogique, organisationnel et personnel si besoin ;
3. Gérer le dossier scolaire et du Diplôme d'Etat ;
4. Proposer les modifications du parcours de formation professionnelle.

#### LE SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Le suivi pédagogique est organisé durant le cursus de formation. L'apprenant est informé du nom du formateur référent de son suivi pédagogique dès la rentrée et les coordonnées professionnelles de ce dernier lui sont transmises.

Le référent du suivi pédagogique accompagne l'élève tout au long de son cursus de formation. Le suivi pédagogique peut prendre différentes formes soit collectif, soit individuel. Il a pour but d'accompagner l'élève dans ses apprentissages, sa réflexion, son questionnement et l'analyse de sa pratique.

Il aide l'élève à l'élaboration de ses objectifs de stage et les questionne à son retour de stage. Il conseille et oriente les axes de progression, en s'appuyant sur les outils (portfolio, logiciel...)

Il favorise la construction du projet professionnel et soutient l'élève lors de problématiques personnelles.

Un suivi personnalisé est proposé au regard des disponibilités du référent pédagogique, soit à l'initiative de l'élève, soit du formateur, soit du Directeur en fonction des besoins de formation identifiés.

#### LE SUIVI PEDAGOGIQUE COLLECTIF

Le suivi collectif est un temps de rencontre entre un groupe d'élèves et un ou des formateurs. Il comprend :

- ✓ des temps d'analyses de situations professionnelles en lien avec les onze compétences ;
- ✓ des temps de réflexion concernant le projet professionnel ;
- ✓ des temps d'intégration des connaissances, de mise au point, de révisions :
  - les bilans de modules et de fin de formation
  - des temps d'échanges, d'information, de régulation, de négociation et parfois de décision entre l'équipe pédagogique et les élèves.



### 8.3. LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Tout au long de sa formation l'élève va acquérir de manière progressive, par les enseignements cliniques et théoriques, les éléments des onze compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'aide-soignant.

En fonction de son parcours de formation, l'élève sera capable de :

- ✓ **Acquérir et Comprendre** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les modules et les lieux de stages ;
- ✓ **Dispenser** les actes, activités et techniques de soins selon la progressivité de la formation et dans le respect de la réglementation professionnelle ;
- ✓ **Développer sa réflexivité** lors des cours théoriques, des travaux dirigés, des stages pour repérer comment il apprend et comment il comprend les savoirs, la pratique et les attitudes professionnelles ;
- ✓ **Mobiliser et transférer** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les modules ;
- ✓ **Questionner l'évolution de sa réflexion** sur son choix professionnel, son projet professionnel, la construction progressive de son identité professionnelle et son implication dans la formation.

### 8.4. MODALITES DE PREVENTION DES RUPTURES DE PARCOURS

Lorsqu'un apprenant fait face à une difficulté qui met en jeu la suite de sa formation, il peut solliciter un entretien auprès de son référent pédagogique et/ou de la direction de l'IFAS.

De la même façon, si le référent pédagogique d'un apprenant se rend compte de difficultés, ou est informé par un tiers de difficultés pouvant mettre en jeu la suite de sa formation, il peut convoquer l'apprenant pour un entretien. La direction de l'IFAS devra être informé de la situation et pourra, à son tour, convoquer l'apprenant pour l'entendre et l'informer des différentes possibilités qui s'offrent à lui afin d'éviter la rupture de son parcours de formation.

En sus du suivi pédagogique général, afin d'individualiser davantage le parcours de formation d'élèves en difficultés, et pour répondre à une stratégie de prévention de rupture du parcours, un contrat pédagogique écrit et signé entre l'élève, l'IFAS et si besoin le terrain de stage est établi.

Le contrat pédagogique vise à aider l'élève à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources tout en précisant les objectifs et modalités pédagogiques.

Il définit les objectifs, les modalités d'encadrement et d'accompagnement nécessaire au maintien de la progression des acquisitions au regard du niveau de compétences attendues.

Par ailleurs, chaque élève peut formuler des vœux d'affectation de lieux de stage en lien avec son projet professionnel sous réserve de remplir les conditions de prérequis nécessaires pour l'affectation en stage.

L'élève a également la possibilité :

- ✓ de consulter ses copies d'évaluation,
- ✓ de transmettre des travaux formatifs aux formateurs référents d'unités d'enseignement ou de suivi pédagogique,
- ✓ de participer à des ateliers de révisions et/ou d'approfondissements,
- ✓ d'accéder aux salles de pratiques pour perfectionner les pratiques de soins infirmiers.

## 9. FORMATION CLINIQUE EN STAGE

La formation des futurs professionnels paramédicaux repose sur le principe de l'alternance entre l'IFAS et différents lieux de prise en soin de la personne, de résidents et d'usagers.

L'alternance fait partie intégrante des modalités de formation avec des durées d'enseignement théoriques et cliniques correspondantes.

Elle constitue une pédagogie de mise en cohérence de la théorie et de la pratique. L'apprenant ne peut apprendre qu'à partir d'éléments qui ont du sens pour lui, l'alternance proposant un processus davantage centré sur l'individu, à partir d'une logique de situations-problèmes. Ainsi, l'élève construit ses connaissances à partir des confrontations qu'il est amené à opérer entre son savoir théorique et son savoir expérientiel. Ces confrontations sont formalisées lors d'échanges dans le cadre :

- ✓ des stages lors
  - de la présentation des deux « situations rencontrées au cours de la période en milieu professionnel par l'apprenant »
  - de l'évaluation de l'acquisition des compétences (bilan mi- stage et bilan de fin de stage).
- ✓ des suivis pédagogiques individuels et/ou collectifs.

Ainsi cette alternance intégrative lui permet de mobiliser, d'articuler, de combiner puis de transférer ses savoirs et ainsi de développer des compétences professionnelles. Cela nécessite une auto-évaluation par l'apprenant et un engagement de ce dernier dans ses apprentissages.

Les stages sont à la fois :

- ✓ des lieux d'intégration des connaissances construites par l'élève,
- ✓ des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances,
- ✓ des lieux de construction d'une collaboration pluri professionnelle,
- ✓ des temps de mise en sens de la théorie à la pratique.

### 9.1. LES OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des élèves en rapport avec l'étape de leur cursus de formation et leurs demandes individuelles.

En prenant appui sur les documents du portfolio, l'apprenant élabore ses objectifs spécifiques, en lien avec le contexte de stage.

Ces objectifs doivent être :

- ✓ Réajustables et réalisables
- ✓ Réalistes et évolutifs

### 9.2. LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L'IFAS offre la possibilité aux élèves de faire leurs stages au sein des services de soins du GHSO (cf. Annexe IV) et des établissements sanitaires ou sociaux situés dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, d'autres régions de France avec lesquels des conventions de stage tripartites sont signées.

### 9.3. LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le contenu de la charte d'encadrement des ESI et des partenaires de stage précise que :

L'Etablissement d'accueil :

- ✓ s'engage à accueillir l'étudiant dans un contexte de formation lui permettant d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice de la profession en référence à un livret d'accueil et d'encadrement,
- ✓ s'engage à nommer les personnes qualifiées assurant les différents niveaux d'encadrement (maître de stage, tuteur, professionnels de proximité),
  - ✓ s'engage au respect du statut de stagiaire et à intégrer la démarche d'évaluation conformément aux dispositions réglementaires.

L'Institut de formation

- ✓ désigne le référent formateur du stage et en informe la direction de l'Etablissement d'accueil,
- ✓ s'engage à transmettre le projet de formation et les informations pédagogiques nécessaires à l'encadrement,
- ✓ propose aux Etablissements d'accueil les modalités de collaboration et la réalisation de bilans de fonctionnement,
- ✓ permet au formateur référent de l'IFAS d'intervenir sur le lieu de stage en cas de difficultés d'apprentissage mais en aucun cas dans l'encadrement de l'élève dans la réalisation de soins. Le formateur référent du stage peut être sollicité à la demande de l'élève ou de l'équipe soignante.

L'élève stagiaire vis-à-vis de l'Etablissement d'accueil :

- ✓ prend des initiatives responsables dans la limite de son niveau de formation et s'inscrit dans une logique de réflexion et d'analyse des pratiques,
- ✓ s'engage à respecter la réglementation professionnelle et adopte un comportement attentif et respectueux envers les personnes et les biens,
- ✓ s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage,
- ✓ mobilise l'ensemble des ressources mises à sa disposition pour acquérir les éléments de compétences possibles en lien notamment avec les situations prévalentes du service.

### 9.4. AFFECTATION DES ELEVES EN FORMATION CLINIQUE

*« La formation clinique comprend 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel... Le parcours de stage comprend au-moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, une période auprès de personnes âgées. »*

Trois stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions suivantes de l'aide-soignant :

- ✓ *Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie*
- ✓ *Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence ;*
- ✓ *Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.*

*Un stage de 7 semaines réalisé en fin de formation permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné. »*

La situation géographique et l'origine des élèves de l'IFAS du GHSO déterminent une certaine mobilité sur des lieux de stage diversifiés entre le sud du Bas Rhin et le Haut Rhin. Les élèves sont également amenés à effectuer des stages tant en établissements publics de santé qu'en structures privées.

Les affectations en stage des élèves sont déterminées par :

- ✓ l'application du référentiel de formation de 10 juin 2021 ;
- ✓ la négociation annuelle des capacités d'accueil entre l'IFAS et les responsables de l'encadrement des stages,
- ✓ l'étude du dossier scolaire de l'élève et de son parcours de stage,
- ✓ le projet professionnel de l'élève,
- ✓ le lieu d'habitation de l'élève,
- ✓ les demandes spécifiques de l'élève.

#### **LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGE PAR LES ETUDIANTS**

A l'issue de chaque année de formation l'élève est invité à évaluer, au travers d'un questionnaire de satisfaction, (Microsoft Forms) sa formation clinique.

Il y mentionne les points positifs et les axes d'améliorations et précise si les informations en lien avec le stage sont à jour sur My'K, si l'accueil est personnalisé, si les modalités de déroulement de stage ont été présentées, si un ou des tuteur(s) de stage ont été désignés

### **9.5. L'ELEVE AIDE-SOIGNANT**

**Les missions principales de l'élève sont :**

1. Préparer son stage en recherchant les informations nécessaires à son bon déroulement : pré requis, population accueillie, pathologies prévalentes ; actes et activités pouvant faire l'objet d'un apprentissage, objectifs de progression ...
2. Observer, comprendre, agir et mobiliser les ressources du stage pour acquérir les éléments de compétences à travers diverses situations de soins sous la supervision des professionnels.
3. Organiser, en concertation avec le tuteur de stage, le bilan de mi stage pour réajuster les objectifs de progression et d'acquisition.
4. S'auto évaluer et développer l'analyse des points forts et des points à améliorer pour réajuster le projet de formation au regard des onze compétences professionnelles requises.

### **9.6. LES FORMATEURS PERMANENTS REFERENTS DE STAGE**

Les deux formateurs permanents sont référents de l'ensemble des stages.

Les formateurs référents de stage travaillent en coopération avec le maître, le tuteur de stage et les professionnels de proximité.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés du responsable de l'encadrement.

**Les missions principales du formateur référent de stage :**

1. Identifier les lieux de stage adaptés à l'élève, en fonction de son cursus de formation et de ses expériences professionnelles ;
2. Valider la planification des stages pour chaque apprenant ;
3. Cogérer le déroulement de la formation clinique des élèves ;
4. Créer et maintenir une relation partenariale ;
5. Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre du référentiel de formation ;
6. Accompagner l'élève dans sa formation clinique.

## 9.7. LES OUTILS PEDAGOGIQUES DISPONIBLES POUR L'APPRENANT

Pour aider l'apprenant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition dont :

- ❖ Le site internet du CF, mettant, entre autre, les supports de cours à disposition ;
- ❖ Le logiciel de visioconférence et de partage de documents « Teams » ;
- ❖ L'accès au CDI des HCC par voie numérique et sur place ;
- ❖ L'accès aux abonnements EM Premium, la gestion documentaire propre au GHSO ainsi que l'accès au réseau intranet via les PC à disposition du CF ;
- ❖ Imprimante, scanner ;
- ❖ Tenues professionnelles fournies (cf. règlement intérieur) ;
- ❖ Le portfolio ;
- ❖ Diversité des lieux de stage.

## 9.8. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE SCOLAIRE DES ELEVES

Les apprenants ont la possibilité de faire remonter à la direction de l'IFAS des demandes de prestations en lien avec la vie étudiante via leurs représentants siégeant en Section Relative à la Vie Etudiante.

Des dispositifs sont, d'ores et déjà, en place :

- ❖ Zone de parking deux roues
- ❖ Tables et bancs autour des IFP
- ❖ Mise à disposition de four à micro-ondes et réfrigérateurs
- ❖ Mise à disposition d'un local dédié à la pause et aux temps d'études
- ❖ 1 espace d'affichage réservé aux informations diverses à l'attention des élèves,
- ❖ Distributeurs de boissons chaudes/froides
- ❖ Association des étudiants
- ❖ Mise à disposition d'un local pour l'accueil de l'amicale des étudiants
- ❖ Accès au restaurant du personnel de l'établissement support
- ❖ Accès à l'Amicale du personnel du GHSO à un tarif préférentiel.



## 10. CERTIFICATION

Le dossier de l'élève est présenté au jury du diplôme d'Etat sous réserve que ce dernier ait réalisé la totalité de sa scolarité ainsi que les éléments constitutifs des différents blocs de compétences acquis en formation théorique, pratique et en milieu professionnel<sup>11</sup> (Art 8 arrêté du 10 juin 2021).

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève **bénéficie d'une session de rattrapage** par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de **cinq pour cent d'absence justifiée**, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation.

**Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.** L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

Le jury du diplôme d'Etat est souverain dans l'attribution du diplôme d'Etat ainsi que sur la validation des notes obtenues.



<sup>11</sup> Arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

# ANNEXES

## ANNEXE I. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFAS DU GHSO

ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS
Hygiène de mains
Toilette au lit, au lavabo
Réfection de lit occupé et non occupé
Nettoyage de l'environnement de la personne
Pose de bas de contention
Mesure et retranscription des paramètres vitaux
Techniques d'ergonomie et de gestes et postures
Manipulation des dispositifs médicaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- oxygénothérapie</li> <li>- aérosol</li> <li>- sac collecteur</li> <li>- système d'aspiration</li> <li>- assistance respiratoire</li> <li>- alimentation entérale</li> <li>- dispositif de perfusion</li> <li>- dispositif urinaire et fécal</li> <li>- matériel de stomies</li> </ul>
Soins d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pédiluve, capiluve au fauteuil et au lit</li> </ul>
1 <sup>er</sup> lever
Initiation au toucher-massage <sup>®</sup>
Gestion du stress
Approche des soins relationnels
Réflexologie
Médiation animale
Initiation à la relaxation



## ANNEXE II. DEROULEMENT DES ETUDES A L'IFAS DU GHSO

### Scolarité 2023/2024

		2023													2024																																					
lundi ...	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29			
semaine n°	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
	août	septembre			octobre					novembre				décembre				janvier			février			mars			avril			mai			juin			juillet																
Cursus complet	01/09/2023	M1	M1	M1	M1	Stage A					M2 3J	M6	M6	M8	M10	M7 3j + M10 2j	API	V	V	Stage B			M3	M3	M3 1J + M4 4J	M4	M5	Stage C (sauf ASHQ dispensés)			V	M4	M4	M4	M4	M9	Stage D (pré-pro)			M10 3j + TRP 2j												
BAC PRO ASSP	présence le 01/09/2023 pour les apprentis uniquement																V	V							M3	M3	M3 1J + M4 4J	M4	M5	Stage A			V	M4	M4	M4	M4	Stage B														
BAC PRO SAPAT	01/09/2023												M8	M10	M10 2j	API	V	V																																	M10 3j + TRP 2j	
Ambu	01/09/2023	M1	M1	M1	M1	Stage A					M2 3J	M6 3J	M8 3J	M10 3j	M7 3j + M10 2j	API	V	V								M3	M4 4J	M4	Stage B			V	M4	M4	M4		M9 2J	Stage C			M10 2j + TRP 3j											
AP (2006)	01/09/2023	M1	M1	M1 1J							M2 2J				M10 3j	M7	API	V	V							M3 4J	M4	M4																						M10 2j + TRP 3j		
AP (2021)	01/09/2023	M1	M1 4j								M2 1J						API	V	V							M3 2J	M4 3J	M4	Stage A			V																				
ADVF	01/09/2023	M1	M1	M1 3J	Stage A								M8	M10	M7	API	V	V																																M10 2j + TRP 3j		
DEAES (2016)	01/09/2023	M1	M1	M1 4J							M2 2J			M8	M10 3j	M7	API	V	V																																M10 2j + TRP 3j	
DEAES (2021)	01/09/2023	M1	M1	M1 3J							M2 2J			M8 3J		M7	API	V	V																																	
ARM	01/09/2023	M1	M1	M1	M1	Stage A						M6 3J	M8	M10 3j	M7	API	V	V																																	M10 2j + TRP 3j	
ASMS	01/09/2023	M1	M1	M1 3J							M2 2J	M6			M10	M7	API	V	V																																	M10 2j + TRP 3j

vacances EN
périodes creuses
théorie rentrée septembre
théorie rentrée janvier

T9N0-1

En cours d'élaboration

En cours d'élaboration

# ANNEXE IV. LISTE DES TERRAINS DE STAGE DE DE L'IFAS DU GHSO

SCD			
GROUPE HOSPITALIER SELESTAT OBERNAI - 67606 SELESTAT CEDEX			
	Site de Sélestat	Médecine A	
		Médecine B	
		Médecine C	
		Chir AB	
		Pédicure	
		Chir ambu	
		USC	
		SSP	
		Urgences	
		EHPAD	
		SMTI	
		Site d'Obernai	EHPAD Berges de Rhin
			EHPAD St Vincent
			Médecine gériatrique
	Podologie		
POLE SANITAIRE PRIVE MULHOUSIEN DU DIACONAT 68067 MULHOUSE CEDEX			
	Site du Diaconat Roosevelt	Chir A	
		Chir B	
		Chir C	
		USC	
		Chir ambu	
		Polyclinique/chir main	
		Chir 4A	
	Site Fonderie	Chir 4B	
		USIC	
		Cardio A	
		Cardio B	
		Urgences	
GROUPE HOSPITALIER DU CENTRE ALSACE - 68003 COLMAR CEDEX			
	Site Hôpital Schweitzer	Médecine cardio 1	
		Médecine cardio 2	
		Médecine cardio 3	
		USIC	
		USMC	
		Chir ambu	
		Chir 2	
		Chir 3-4	
		SSP	
		Médecine gériatrique	
		Site du Diaconat	Accueil 1
			Accueil 2
			Accueil 3
			EHPAD Rt. Vogel
HOME DU FLOIRIMONT 68 WINTZENHEIM	Wintzenheim	Home du Floirmont	
HÔPITAL AUX CIVILS DE COLMAR		selon dispo	
HÔPITAL AUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG		selon dispo	
GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE		selon dispo	
RHEMA		selon dispo	
CLINIQUE STE BARBE STRASBOURG		selon dispo	
CLINIQUE ST LUC SCHRIMECK		selon dispo	
CLINIQUE STE ANNE		selon dispo	
CLINIQUE DE LA TOUSSAINT		selon dispo	
CENTRE REP. STRAUSS		selon dispo	
CLINIQUE DE L'ORANGERIE		selon dispo	
CENTRE HOSPITALIER - 68120 PFASSTATT		Médecine Polyvalente	
		Podologie	
		SSP	
AURAL - STRASBOURG	Strasbourg	HAD	
		Baignon-hémodialyse	
		Dialyse	
	Colmar	hémodialyse	
	Mulhouse	hémodialyse	
DIAVERUM MULHOUSE		hémodialyse	

SLD/SSR		
CRIF Albert Camus - 68093 MULHOUSE		selon dispo
CENTRE DE REDUCTION FONCTIONNELLE - - 67132 SCHRIMECK		
CENTRE SSR ST JEAN - 68780 SENTHEIM		
CDRS 68020 COLMAR CEDEX		Platanes 1 SSR
		Platanes 1 BVC
		Platanes 2
		Platanes 3
		Côdres
		Les Hirondelles
CENTRE HOSPITALIER - 67152 ERSTEIN CEDEX		
CENTRE HOSPITALIER D'ERSTEINVILLE - EHPAD - 67151 ERSTEIN		EHPAD
		SSR
CENTRE MEDICAL - - 67420 SAALES		
CENTRE MEDICAL "Le Muesberg" - 68150 AUBURE		SSR
	Site Obernai	SSR
Centre médical Lalace - - 68460 LUTTERBACH		SSR
CENTRE MEDICAL STE ANNE - - 68502 GUEBWILLER CEDEX		SSR
CENTRE MEDICAL MGEN - 68410 TROIS EPIS		SSR rééducation
		soins palliatifs
		neuro
		diabète
EHPAD St Joseph SAALES		EHPAD
EHPAD ALLUMNAT - - 67750 SCHERWILLER		EHPAD
EHPAD MISSIONS AFRICAINES 67 ST PIERRE		EHPAD
EHPAD EPTIG		EHPAD
EHPAD Intercommunal Les Fraxines - - 68750 BERGHEIM		EHPAD
EHPAD Résidence "Le Ried" - EHPAD - 67390 MARCKOLSHEIM		EHPAD
EHPAD Norb n Filature 68 MULHOUSE		EHPAD
Fondation Jean DOLLRUS EHPAD - - 68060 MULHOUSE CEDEX		EHPAD
HIVA - 68160 SAINT EMARIE/ MINES		Home SSR
		Jeune
		EHPAD
	EHPAD St Vincent site Croix	EHPAD
Hôpital Intercommunal Ensisheim Neuf-Brisach - 68190 ENSISSHEIM	Site Ensisheim	EHPAD
	Site Neuf-Brisach	EHPAD
EHPAD LES FONTAINES 68 LUTTERBACH		EHPAD
Hôpital Intercommunal Soultz Issenheim - SSR - 68360 SOULTZ	Site Issenheim	SSR
HOPITAL LOCAL - - 67560 ROSHEIM		EHPAD
		SSR
RESIDENCE MARIE-ROBERTA 67 BISCHOFFSHEIM		EHPAD
HOPITAL LOCAL - - 67125 MOLSHEIM CEDEX		USLD
		SSR
MAISON DE RETRAITE "LES MAGNOLIAS" 68920 WINTZENHEIM		EHPAD
HOPITAL LOCAL 68 RIBEAUVILLE		USLD
		SSR
EHPAD "Petit Château" - - 68980 BEBLINGHEIM		EHPAD
EHPAD LA ROSELIERE 68 KUNHEIM		EHPAD
EHPAD SAREPTA - - 67120 DORLISHEIM		EHPAD
EHPAD STOLTZ GRIMM - MAISON DE RETRAITE - 67140 ANDLAU		EHPAD
EHPAD Caroline 68 MUNST ER		EHPAD
Maison de Santé Médicale et de Cure - Haslach 68140 MUNSTER		SSR
Résidence hospitalière de la Weiss - 68240 KAYSERSBERG		SSR
		EHPAD
	Site Mittelw ihr	EHPAD
RESIDENCE MARCEL WRIEG - - 67142 BARR CEDEX		EHPAD
RESIDENCE MEDICALEE DU CAMP ONVRY 68650 LAPOUTROIE		EHPAD
TUR CLEMENCEAU - 67082 STRASBOURG	centre	UFB SSR locomoteur, amp
		UFD SSR blessés méd
		UFF ortho - app. loc
		UFC cardiologie
	Site Illkirch	UFI rééd nutritionnelle
		UFC cardio-vasc
		UFI AVC
		UFI HDJ cardio-vasc
		UFI HDJ rééd nut.

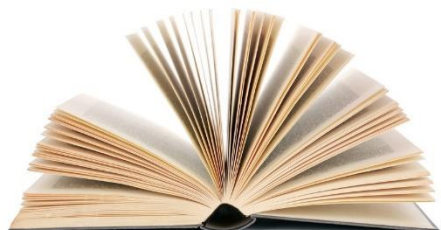
## SICLV

Association Adèle de Glaubitz Institut Saint André CERNAY		service infirmier
Institution "Les Tournesols" STE MARIE/MINES		service infirmier
Centre de Soins Infirmiers 67600 SELESTAT		
ASAD SOINS INFIRMIERS A DOMICILE 68 COLMAR		
Association des Centre de Soins Infirmiers de Cernay et Environs		
SSIDPA ASAME OUEST MULHOUSE		
Centre de Soins Infirmiers 68 STE MARIE AUX MINES		
Caisse Primaire d'Assurance Maladie 68 COLMAR		
HAD Centre Alsace		
Conseil Général du Bas-Rhin - Service des Actions de Prévention Sanitaire-	STRASBOURG	
Lycée d'Enseignement Général et Technologique Drr KOEBERLE SELESTAT		
Centre de soins Infirmiers 68 MUNSTER		
Lycée des métiers et CFA SCHWEISGUTH		
LYCEE DES METIERS Paul Emile Victor		
Réseau de Cardio Prévention 67 OBERNAI		
CITE SCOLAIRE SCHURRE 67 BARR		
COLLEGE DE HEILIGENSTEIN		
SEI (Santé-Education-Insertion) du Ried		
INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE Les Grillons STRASBOURG		

## PSYCHIATRIE/SANTE MENTALE

CENTRE MEDICAL LE ROGGENBERG - - 68134 ALTKIRCH		
CENTRE HOSPITALIER - BSI - 67152 ERSTEIN CEDEX		selon dispo
CENTRE HOSPITALIER - BSI - 68250 ROUFFACH		selon dispo
EPSAN - BSI - 67173 BRUMATH CEDEX		
CLINIQUE SOLISANA - CLINIQUE SOLISANA - 68500 GUEBWILLER		
HÔPITAUX CIVILS - psychiatrie - 68024 COLMAR		selon dispo
APEI CHATENOIS		Le charme
		Le Chataigner
		Le Castel

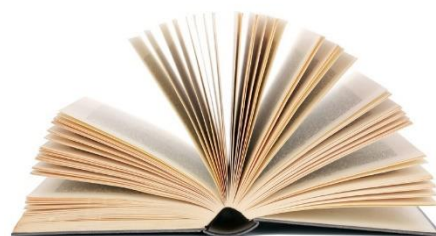
### REFERENCES A L'EXERCICE PROFESSIONNEL



- ↪ Article D. 4391-1 du Code de la santé publique,
- ↪ Article R. 4311-4 du Code de la santé publique,
- ↪ Articles R. 4391-2 et R. 4391-7 du Code de la santé publique,
- ↪ Article R. 335-6 du Code de l'Éducation.

### REFERENCES A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT

- ↪ Arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- ↪ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la gouvernance de l'IFAS
- ↪ Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 et 10 juin 2021, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes D'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- ↪ Arrêté du 25 juin 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance des diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid- 19.



### OUVRAGES



- ↪ HESBEEN W. – Le caring est-il prendre soin ? - revue perspective soignante – n°4, 1999, page 8.
- ↪ LE BOTERF Guy. Ingénierie et évaluation des compétences. 6<sup>ème</sup> édition - Eyrolles Editions D'organisation, 2010, pages 99.
- ↪ Extrait de « Actualité de la formation permanente » n° 115, in : Un document élaboré par INSEP CONSULTING